

Question :

Est-il permis de faire le lavage mortuaire à un suicidé puis de prier sur lui?

Réponse :

Oui, il est permis de faire le lavage mortuaire à un musulman suicidé, comme il est permis aussi de le faire pour tout musulman insubordonné, il est permis également de prier et d'invoquer Allah de leur accorder le salut et le pardon.

Qu'Allah vous accorde la réussite et prière et salut sur notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Le Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de la Délivrance des Fatwas (Al-Iftâ')

Membre	Vice-président du Comité	Président
`Abd-Allah ibn Qa`oud	`Abd-Ar-Razâq `Affifi	`Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz

